

Communiqué de presse

Paris, le 21 janvier 2021

Droit voisin des éditeurs de presse : L'accord signé entre certains éditeurs et Google n'est pas conforme à l'esprit, si ce n'est à la lettre, de la loi

La Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée (FNPS), qui regroupe les titres de la presse de la connaissance, du savoir et de l'emploi, a pris connaissance de la signature entre l'Alliance de la presse d'information générale (APIG) et Google d'un accord cadre fixant les principes selon lesquels des licences individuelles pourront être négociées entre Google et une partie seulement des titres de presse certifiés d'information politique et générale (IPG).

La FNPS souligne :

- Que l'accord cadre ne s'applique qu'à quelques titres de presse en ignorant ceux qui ne sont pas reconnus d'information politique et générale par la législation française, notion qui n'existe pas en droit européen ;
- Que cet accord acte de facto la position illégale de Google consistant à ignorer les contenus des éditeurs non reconnus IPG, voire pire, à proposer en ce qui les concerne la signature de licence à prix nul. Cette position de Google est contraire à la législation européenne qui ne connaît pas la notion d'IPG et détourne la législation française qui ne fait pas de cette notion une condition. La FNPS rappelle, qu'avec le soutien du ministre de la Culture, elle a obtenu pendant les débats parlementaires au Sénat une modification explicite de la loi en ce sens ;
- Que les signataires de cet accord plient devant les exigences de la plateforme en position ultra dominante dont elle abuse en proposant une rémunération à prix nul pour une grande part de leurs propres contenus ;
- Que cet accord ignore la contribution de plus de la moitié des journalistes de presse écrite à l'information des citoyens ;
- Que cet accord n'est pas pérenne.

Aux côtés de la presse magazine, la presse spécialisée et professionnelle, qui s'est fortement mobilisée lors de l'élaboration de la loi au niveau européen et français, prendra toute sa part au bras de fer qui doit se poursuivre et regrette le manque d'unité des éditeurs de presse.

Contacts : Laurent BERARD-QUELIN, président – 06 87 81 69 29 – lbg@sgpresse.fr
Catherine CHAGNIOT, directrice générale - 01 44 90 43 60 - cchagniot@fnps.fr

La **FNPS** regroupe les titres de la presse de la connaissance, du savoir et de l'emploi avec près de 500 entreprises qui éditent 1 231 publications imprimées et 473 publications en ligne. Elle est composée de 7 syndicats : SPMS - Syndicat de la Presse Magazine et Spécialisée, SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé, SPEJP - Syndicat de la Presse Économique, Juridique et Politique, SPCS - Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique, SPS - Syndicat de la Presse Sociale, - SPPRO - Syndicat de la Presse Professionnelle, SNPAR - Syndicat National de la Presse Agricole et Rurale.
La presse spécialisée compte 13 347 salariés (22,62 % des salariés de la presse) dont 4 800 journalistes disposant d'une carte de presse (soit 22 % des 19 700 journalistes de la presse écrite).

Fédération nationale de la presse d'information spécialisée

17 rue Castagnary, 75015 Paris • Tél : 01 44 90 43 60 • www.fnps.fr